



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

20 mai 2020

A l'approche de l'échéance décisive des comptes semestriels, l'AMF souligne quelques principes à respecter

Consciente des difficultés rencontrées par les sociétés dans le contexte d'épidémie du coronavirus et déterminée à les accompagner au mieux dans cette période, l'Autorité des marchés financiers détaille sur son site quelques éléments clés pour aborder la présentation des rapports financiers semestriels et la communication qui l'accompagne.

Dans un contexte marqué par de fortes incertitudes sur les conséquences, la durée et l'intensité des effets de l'épidémie de coronavirus sur l'économie et l'activité des sociétés cotées, l'information donnée par les émetteurs aux investisseurs est essentielle pour maintenir la confiance et assurer une bonne formation des prix sur le marché : elle doit être fiable, spécifique et aussi détaillée que possible. A cet égard, la publication des comptes semestriels constitue une échéance décisive.

Dans les circonstances actuelles, il est essentiel que l'information financière semestrielle permette aux investisseurs d'appréhender au mieux la situation et la performance financières des sociétés. Les investisseurs ont particulièrement besoin d'informations prospectives, notamment sur la situation de liquidité et les besoins financiers.

Pour aider les entreprises à préparer ce rendez-vous, l'AMF a souhaité rappeler quelques principes utiles sur son site internet. Cette publication accompagne la communication de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF ou ESMA en anglais) qui a été adaptée au contexte français.

Elle aborde ainsi les points suivants :

- les informations dans les états financiers intermédiaires et le rapport de gestion, comme le recours à des jugements et hypothèses significatifs ou encore les informations attendues par les marchés sur les risques financiers (par exemple des renégociations de dette ou de nouveaux financements) ;
- le communiqué sur les résultats et les indicateurs de performance ;
- la présentation des états financiers ;
- la continuité d'exploitation ;
- les tests de dépréciation ;
- les contrats de location.

D'une manière générale, l'AMF encourage les émetteurs à faire œuvre de pédagogie et à préciser les hypothèses retenues. Elle invite les sociétés qui ne seraient pas en mesure de publier leur rapport financier semestriel dans le calendrier préalablement communiqué ou qui souhaiteraient mettre pleinement à profit la période des trois mois accordée par la réglementation financière à communiquer au marché dès que possible leur nouveau calendrier de publication.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE _____

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

Publication du rapport financier semestriel dans le contexte Covid-19 : l'AMF
📌 présente quelques principes à respecter

Mots clés

INFO PÉRIODIQUE & PERMANENTE

SUR LE MÊME THÈME

📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

23 mai 2022

L'AMF et la CNCC publient une nouvelle mise à jour du guide des relations entre l'Autorité des marchés financiers et les commissaires aux comptes



GUIDE PROFESSIONNEL

INFO PÉRIODIQUE &
PERMANENTE

23 mai 2022

Guide des relations entre l'Autorité des marchés financiers et les commissaires aux comptes



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

17 mai 2022

Mise en œuvre de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance : recommandations de l'ESMA



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02